



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE N° 5507/2017
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AVENUE DES BRUYERES, ROUTE DE MAROLLES, SUITE AUX TRAVAUX DE RENOVATION
DU TERRAIN DE FOOT, DU 4 AU 7 AVRIL 2017.**

Le Maire de la Commune de MAROLLES EN BRIE,

- **Vu** le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de faire effectuer des travaux de rénovation du terrain de football, situé route de Marolles, par l'entreprise SOTREN, sise rue Haute, 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1** Du 4 au 7 avril 2017, se dérouleront les travaux susvisés.
- ARTICLE 2** La circulation route de Marolles se fera par feux tricolores alternés, au droit du terrain de football, afin de permettre le stationnement des camions de livraison du schiste. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.
- ARTICLE 3** La signalisation et la déviation seront mises en place par l'entreprise.
- ARTICLE 4** Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.
- ARTICLE 5** Pendant les travaux, le terrain sera interdit de jeu.
- ARTICLE 6** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
L'ingénieur de la DTVD-SCESR,
L'entreprise SOTREN,
Monsieur le Président du Club de Foot,
Monsieur le Responsable des Services Techniques,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val de Marne,
Monsieur le Maire de Santeny
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes,
Le SIVOM.

A Marolles-en-Brie, le 29 mars 2017

Jean-Michel CARIGI
1^{er} Adjoint au Maire de Marolles-en-Brie



Acte à classer**5507-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-31T10-47-09.01 (MI205322349)**Identifiant unique de l'acte :**094-219400488-20170329-5507-2017-AR (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** TRAVAUX DE RENOVATION DU TERRAIN DE ~~FOUR~~ DU 4 AU 7
AVRIL 2017.**Date de décision :** 29/03/2017**Nature de l'acte :** Arrêtés réglementaires**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par thèmes
8.3. Voirie**Acte :** 5507-2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/17 à 10:47

Date 31/03/17 à 10:47

Date 31/03/17 à 10:53

Par MARQUES ChristinePar MARQUES Christine